



RCS : MARSEILLE  
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01728  
Numéro SIREN : 442 724 704  
Nom ou dénomination : AUDITA

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2016 sous le numéro de dépôt 14537

3

16534  
CAC

**AUDITA**


**Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros**

**Siège social : 25, rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE**

**RCS 442 724 704 MARSEILLE**

12 SEP. 2016

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 18 MARS 2016**

Ce p.v. est  
à Rougemont  
le gérant  


L'an 2016,

Le 18 mars,

A 14 heures,

Les associés de la société AUDITA, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 25, rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame Véronique EYSSAUTIER, propriétaire de  
Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, propriétaire de


1 part sociale  
499 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc EYSSAUTIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JME 

## ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Extension de l'objet social à l'activité de commissariat aux comptes,
- Autorisation de l'inscription de la Société auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence – Bastia,
- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après en avoir délibéré, décide d'étendre l'objet social à l'activité de Commissariat aux comptes.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- autorise la Société à solliciter son inscription auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence – Bastia,
- modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« *ARTICLE 3 - OBJET*

JNE

VB

*La Société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après en avoir délibéré, décide de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour les fixer respectivement au 1<sup>er</sup> août et au 31 juillet de chaque année. L'exercice social en cours sera donc clôturé au 31 juillet 2016.

En conséquence, l'Assemblée Générale modifie l'article 21 des statuts de la manière suivante :

*« ARTICLE 21 – ANNEE SOCIALE*

*Chaque exercice a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> août et finit le 31 juillet. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

M. Jean-Marc Eyssautier



Mme Véronique Eyssautier



②

20062

2 BO 1728

11682\*01

Exemplaire destiné **AU GREFFE**  
G.T.C. DE MARSEILLE

**DECLARATION DE MODIFICATION**

Déclaration n°:

**M2 C**

**PERSONNE MORALE**

**C 13 10 611721 7**

MODIFICATION DES PRINCIPALES ACTIVITES	18/03/2016	12M
MODIF. DUREE OU DATE DE CLOTURE EXERCICE SOCIAL	18/03/2016	16M
ADJONCTION D'ACTIVITE	18/03/2016	61M

Reçue le **08/09/2016**  
Transmise le **09/09/2016**

12 SEP. 2016

GUIDB T

N° unique d'identification : **442.724.704** Immatriculation au RCS du greffe de : **MARSEILLE**

Dénomination :

**AUDITA**

N° unique d'identification : **442.724.704**

Forme juridique :

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SANS AUTRE INDICATION)**

Date de clôture de l'exercice social : **31/07** En date du : **18/03/2016**

Principale(s) activité(s) de l'entreprise :

**EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPERT COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Adresse du siège :

**25 RUE SYLVABELLE  
13006 MARSEILLE**

Situation de l'établissement pour l'entreprise :

**MODIFIE  
SIEGE ET ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

Adresse de l'établissement :

**25 RUE SYLVABELLE  
13006 MARSEILLE**

N° Siret : **442.724.704.00030**

Type d'activité : **PERMANENTE**

Activité(s) exercée(s) :

**EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPERT COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Activité la plus importante :

**EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPERT COMPTABLE ET DE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Nature des activités : **SERVICES**

Lieu d'exercice : **BUREAU, CABINET**

L'activité principale de cet établissement devient l'activité principale de l'entreprise

Origine de la modification : **ADJONCTION D'ACTIVITE**

Origine pour un fonds de commerce ou artisanal : **CREATION**

Total effectif salarié de l'entreprise : **3**

Adresse de correspondance :

**AUDITA  
25 RUE SYLVABELLE  
13006 MARSEILLE**

Le(s) soussigné(s) (nom, nom d'usage, prénoms) :

**CABINET JEAN-MARC EYSSAUTIER**

Qualité : **MANDATAIRE**

**25 RUE SYLVABELLE**

**13006 MARSEILLE**

Le présent document constitue une demande d'inscription au RCS, le cas échéant au RM, et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.

Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 concernant les personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Fait à : **MARSEILLE**

le : **02/09/2016**

Signature :

N° de liaison : **C 13 10 611721 7**

Nombre de feuillets : **2**

DECLARATION DE MODIFICATION PERSONNE MORALE

RESERVE AU CFE M GUIDIBEF KT

Declaration N°

Reçue le

Transmise le

Imprimer Reinitialiser

- 1 Dénomination, forme juridique, capital
Prise d'activité d'une société créée sans activité
Transfert de siège
Reprise d'activité

REMPLEIR DANS TOUS LES CAS les cadres n° 1, 2, 22, 23 ET LES MENTIONS NOUVELLES OU MODIFIEES en indiquant la date de l'événement

RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION

- 2 N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 141212121214
IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE MARSEILLE
AU RM DANS LE DEPT DE
Greffé(s) du ou des immatriculation(s) secondaire(s)

Dénomination / Sigle AUPDIA
Forme juridique SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Siège ou 1er établissement en France pour les sociétés étrangères : rés., bât., n°, voie, lieu-dit
25 RUE SYLVABELLE
Code postal 11310161 Commune MARSEILLE

- 3 UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE A ASSOCIE UNIQUE. L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société

DECLARATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

- 4 DENOMINATION
Forme juridique
Société réduite à un associé unique
Durée de la personne morale
Date de clôture de l'exercice social

- 7 FUSION
SCISSION
MISE EN SOMMEIL PAR CESSATION TOTALE D'ACTIVITE

- 8 DISSOLUTION
Indiquer le liquidateur au cadre 19 sauf pour une transmission universelle du patrimoine

- 9 Dans le cas de fermeture d'établissement(s) remplir cadre 12
Nom du journal d'annonces légales
Adresse de liquidation

- 10 Transmission universelle du patrimoine
RUPTURE ANTICIPÉE DU CONTRAT D'ARPU

DECLARATION RELATIVE A UN ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITE

- 11 Cette demande concerne : OUVERTURE
PERMUTURE
MODIFICATION
TRANSFERT
LOCATION-GERANCE
GERANCE-MANDAT

ETABLISSEMENT TRANSFERE OU FERME

- 12 Ancien Etablissement : Siège
Siège-Etablissement principal
Adresse : rés., bât., n°, voie, lieu-dit
Code postal
Commune

- 13 Pour un transfert : Destination
Vendu
Fermé
Autre
Si maintien d'une activité, de ce fait, l'établissement est
Siège
Principal
Secondaire

- 14 Pour une fermeture : Destination
Supprimé
Vendu
Autre
Si cessation d'emploi de tout salarié : date
Suite sur intercalaire M

ETABLISSEMENT CREE OU MODIFIE

- 15 Adresse : rés., bât., app., étage, n° voie, lieu-dit
Code postal
Commune
L'ETABLISSEMENT DEVIENT : Siège
Siège-Etablissement principal
Etablissement principal
Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)

- 16 Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre Etat membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le N° d'immatriculation sur l'intercalaire M

POUR UN ETABLISSEMENT CREE : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers



**COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE  
COMMISSION RÉGIONALE D'INSCRIPTION  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Aix en Provence le 22 avril 2016

Le directeur de greffe  
de la cour d'appel d'Aix en Provence

à

**M. Jean Marc EYSSAUTIER**  
**Représentant légal**  
**SARL AUDITA**

**OBJET : Commission Régionale d'inscription des commissaires aux comptes du 05/04/2016**  
**Notification de décision**

Monsieur le Représentant légal,

En application de l'article R.822-22 du code de commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la commission régionale d'inscription des commissaires aux comptes, réunie le 05 avril 2016, a fait droit à la demande d'inscription de la société **SARL AUDITA** sur la liste des commissaires aux comptes du ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, section personnes morales.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant légal, mes salutations distinguées.

/ Le directeur de greffe



**Voies de recours :**

**R-822-23 DU CODE DE COMMERCE:** "Les décisions de la commission régionale peuvent être déférées au Haut Conseil du commissariat aux comptes, dans les conditions prévues à l'article R-822.24".

**R-822-24 DU CODE DE COMMERCE:** "Le recours devant le Haut Conseil du commissariat aux comptes est ouvert dans le délai d'un mois à compter de la notification effectuée...au candidat, contre la décision rejetant sa demande d'inscription" et en cas de décision implicite de rejet prévue à l'article R.822-10, dans le délai d'un mois à compter du jour de l'expiration de la période mentionnée au septième alinéa de cet article. Néanmoins, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient dans ce délai d'un mois, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

**COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE**  
**20 PLACE DE VERDUN - 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1**

## Attestation de parution

Dossier n° 13698

13 - Bouches-du-Rhône

02/09/2016

### AUDITA

#### Journal de publication

Journal	<b>Les Nouvelles Publications</b>
Date	<b>09/09/2016</b>
Département	<b>13 - Bouches-du-Rhône</b>

#### Texte de l'annonce

AUDITA

SARL au capital de 8000 €

Siège social : 25 rue Sylvabelle, 13006 Marseille

442 724 704 RCS de Marseille

L'AGE du 18/03/2016 a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de commissariat aux comptes.

Modification au RCS de Marseille.

#### LES PUBLICATIONS COMMERCIALES

SAS capital 500.000 euros  
32, cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE  
Tél. 04 91 13 66 00  
RCS Marseille B056 806 854  
siret 056 806 854 00032  
n° TVA FR = 13056806854

**AUDITA**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**AU CAPITAL DE 8 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 25, RUE SYLVABELLE**  
**13006 MARSEILLE**  
**RCS MARSEILLE B 442 724 704**

**PROCURATION**

Je soussigné, Jean-Marc EYSSAUTIER,

Agissant en qualité de Gérant de la Société AUDITA,

Donne par les présentes pouvoir au :

Cabinet EYSSAUTIER  
25 Rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de MARSEILLE tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à Marseille,  
Le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Jean-Marc EYSSAUTIER

